

Fwd: Règlement PDI et PDI-VHR

From: "Généreux, Alain" <alain.genereux@transports.gouv.qc.ca>
To: "Lépine, Sébastien" <sebastien.lepine@transports.gouv.qc.ca>, "Morency, Marc-André" <marc-andre.morency@transports.gouv.qc.ca>
Date: Fri, 17 Sep 2021 20:44:34 +0000
Attachments: Note PDI.docx (45.86 kB)

Bon,

Je viens de recevoir ce courriel de la SAAQ qui confirme qu'il y a un risque de procéder aux changements réglementaires PDI (piétons et VHR) avant le 1^{re} janvier 2023.

On s'en reparle lundi...



Le ministre n'est pas au courant.

ALAIN GÉNÉREUX
Conseiller politique MTQ
Cabinet du ministre

Ministère des Transports
[700, Boul. René-Lévesque Est,](#)
[29e étage](#)
[Québec \(Québec\) G1R 5H1](#)
Cellulaire: [REDACTED]
Téléphone: [418-643-6980](#)
Télécopieur: [418-646-6221](#)
alain.genereux@transports.gouv.qc.ca
www.transports.gouv.qc.ca

Envoyé de mon portable

Début du message transféré :

De: "Fournier, Nadia" <nadia.fournier@saaq.gouv.qc.ca>
Date: 17 septembre 2021 à 16:16:24 HAE
À: "Généreux, Alain" <Alain.Genereux@transports.gouv.qc.ca>
Cc: "Moreau, Marie-Pier" <marie-pier.moreau@saaq.gouv.qc.ca>
Objet: Règlement PDI et PDI-VHR

Avertissement automatisé: Ce courriel provient de l'extérieur de notre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Alain,

Je te remercie de prendre connaissance de la note ci-jointe qui vient confirmer les propos de Dave concernant le règlement PDI et PDI-VHR.

Je te souhaite une bon week-end,

Nadia Fournier, directrice

Direction des relations gouvernementales et du soutien administratif

Vice-présidence aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière

Société de l'assurance automobile du Québec

333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage

Québec (Québec) G1K 8J6

Cellulaire :

nadia.fournier@saaq.gouv.qc.ca

OBJET:

**Intégrité des données clients
converties et impact sur le règlement
modifiant les points d'inaptitudes (PDI)
et le règlement pour les PDI-véhicules
hors-route (VHR)**

OBJECTIF DE LA NOTE :

Pour information

RAPPEL DES FAITS

La livraison 2 de CASA prévue en janvier 2023 nécessitera la conversion de plus d'un milliard de données clients (permis et immatriculations) de l'ancien système (patrimonial) pour les charger dans la nouvelle solution. La conversion prendra plus de 4 jours et sera effectuée à la fin décembre 2022.

Cette conversion qui est névralgique pour la mise en production de la livraison 2 et pour l'intégrité des dossiers de nos clients ne peut être effectuée qu'une seule fois.

PROBLÉMATIQUE

Pour assurer la fiabilité des données converties, des tests répétés sont effectués et la dernière série de tests est prévue de décembre 2021 à février 2022. Ces tests respectent les meilleures pratiques et les règles exigées par le Vérificateur général du Québec dans le cadre de la réalisation d'un tel projet. Par la suite, aucun ajustement au système ne peut être réalisé, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022. Pour réaliser des tests probants, les données inscrites dans le système patrimonial doivent être saisies dans des champs existants. Aucun nouveau champ de saisie ni aucune nouvelle modalité d'une variable existante ne peuvent être ajoutés après le 3 octobre 2021 afin de respecter l'échéancier et d'assurer l'intégrité des données converties.

Le règlement modifiant les PDI et le règlement pour les PDI-VHR qui doivent être mis en œuvre au début de 2022 créeront de nouveaux champs de saisie.

Les nouveaux champs créés, qui résulteraient de la mise en œuvre de ces 2 règlements avant le 1^{er} janvier 2023, mettraient à risque l'opération de conversion des données puisqu'aucun test n'aurait pu être réalisé sur ces nouvelles données.

Ce risque a d'ailleurs été confirmé par EY qui est chargé de faire régulièrement une revue du projet CASA.

De plus, le Vérificateur général du Québec portera une attention particulière à la conversion des données pour s'assurer de l'intégrité des dossiers de nos clients. La conclusion favorable de son travail lui permettra d'émettre une opinion sans restriction sur les états financiers de la Société.

ANALYSE

Afin de respecter l'échéancier du déploiement de la livraison 2 et d'assurer l'intégrité des données qui seront converties, il est proposé de reporter la mise en vigueur des règlements sur les PDI et sur les PDI-VHR.

Ces 2 règlements pourraient être adoptés au printemps 2022 et mis en vigueur en janvier 2023 en même temps que le déploiement L2.

Le temps entre l'adoption et la mise en vigueur opérationnelle des règlements permettrait la mise en œuvre d'un plan de communication pour sensibiliser les usagers avant l'entrée en vigueur des nouvelles sanctions le 1^{er} janvier 2023.

Cette approche a déjà été utilisée notamment pour les nouvelles infractions pour le cellulaire au volant.

RECOMMANDATION

n/a

Approuvé
par :

Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles
et aux services numériques

Yves Frenette, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier

Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle
organisationnel

[APG]

Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la
stratégie de prévention routière

Date : 17 septembre 2021